



Dossier Atelier Jour J

FORMULAIRE D'INSCRIPTION & CONTRAT



Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Version 01- 15/05/2021



Intitulé de l'atelier : Jour J

Objectifs

L'atelier entre dans la catégorie des actions d'acquisition de connaissances prévues par l'article L6313-1 du Code du travail. L'objectif principal étant de découvrir les coulisses d'un mariage, le travail des partenaires et de mettre en pratique ce qui a été appris pendant la formation.

A l'issue de l'atelier, le ou la stagiaire sera capable de :

- Piloter la logistique préparatoire de l'évènement avec les prestataires et les clients en surveillant les points de contrôle et de validation des différentes tâches.
- Organiser le vin d'honneur, les séances photos, la cérémonie religieuse et l'évènement festif selon un fil conducteur pré-établi en veillant au respect des horaires et en communiquant des modalités logistiques précises (début et fin, plan d'accès, stationnement, ...).
- Assurer une présence discrète et attentive pour superviser le bon déroulement de l'évènement et gérer les éventuels imprévus pour garantir la qualité de la prestation événementielle.

Pré requis et public visé

Tout public

Afin de suivre au mieux l'atelier Jour J, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire, avant l'atelier, d'avoir suivi et validé l'une des formations de la Wedding Academy.

Durée et organisation de l'atelier

- La durée est fixée à 1,2 ou 3 jours consécutifs selon les dates choisies par le stagiaire.
- Le planning détaillé est communiqué au stagiaire dans la semaine précédant la date qu'il a choisie.
- Les dates d'ateliers disponibles sont communiquées sur notre groupe privé Wedding Expert.

Tarif et lieu de formation

- Tarif public de 100€ par atelier
- Tarif Remisé : 150€ pour 3 ateliers Jour J

Nos ateliers Jour J ont lieu sur les zones d'implantations des agences de nos formatrices. Les adresses exactes seront communiquées dès que possible.

Les moyens pédagogiques et techniques

- Un dossier technique et les détails de la prestation suivie seront envoyés une semaine avant l'atelier Jour J.

Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Version 01- 15/05/2021



Nos atouts pédagogiques

L'atelier pratique JOUR J sur un mariage vous plongera dans la réalité du terrain et vous permettra d'acquérir une solide expérience en termes d'installation, d'organisation, de coordination et de toute la logistique qui en découle.

Vous assisterez à un vrai mariage, supervisé par un Wedding Planner expérimenté afin de découvrir les coulisses du décor et de mettre en pratique ce que vous aurez appris pendant votre formation.

Obtenez en plus le Label Wedding Day Certified avec l'option " 3 Ateliers Jour J" pour accréditer votre expertise dans la coordination d'événements. Ce label mettra en avant vos compétences et vous permettra de vous démarquer des concurrents !



Encadrement

Vous serez encadré par de vrais professionnels du mariage justifiant d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de l'évènementiel en France et ayant des compétences d'ordre technique, et pédagogique, reconnues dans le monde de l'évènementiel de par leurs expériences professionnelles.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Mme Riviere, Référent handicap à l'adresse suivante : contact@weddingacademy.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

Exécution de l'action

Feuilles d'émargement par demi-journée

Attestation

Le Label WEDDING Day Certified avec l'option " 3 Ateliers Jour J" vous permettra d'accréditer votre expertise dans la coordination d'événements. Ce label mettra en avant vos compétences et vous permettra de vous démarquer des concurrents !



Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Version 01- 15/05/2021



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° 76 31 08622 31 auprès de la Préfecture de la région Midi-Pyrénées.

Entre les soussignés :

1. Emma De La Purification, agissant en qualité de gérante au nom et pour le compte de la Wedding Academy, dont le siège social est situé au 31B route de l'aérodrome, 31600 LABASTIDETTE, n° Siret : 490 258 589 00061
2. Nom, Prénom:.....domicilié (e)
au..... est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L6353-3 du Code du travail.

Article 1 - Objet :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à accueillir le stagiaire à l'atelier Jour J choisi.

Article 2 - Nature et caractéristiques des ateliers:

L'atelier entre dans la catégorie des actions d'acquisition de connaissances prévues par l'article L6313-1 du Code du travail.

- Il a pour objectif : de découvrir les coulisses d'un mariage, le travail des partenaires et de mettre en pratique ce qui a été appris pendant la formation.
- Sa durée est fixée à : 1, 2 ou 3 jours selon l'atelier choisi

Article 3 – Public visé & niveau de connaissances préalables nécessaire :

Tout public

Afin de suivre au mieux l'atelier Jour J, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire, avant l'atelier, d'avoir suivi et validé l'une des formations de la Wedding Academy.

Article 4 - Organisation de l'atelier

- L'atelier aura lieu du au

A

Article 5 - Encadrement

Vous serez encadré par de vrais professionnels du mariage justifiant d'au moins 5 ans d'expériences dans le domaine de l'évènementiel en France et ayant des compétences d'ordre technique, et pédagogique, reconnues dans le monde de l'évènementiel de par leurs expériences professionnelles.

Article 6 -Obligations et engagement du stagiaire

Le stagiaire s'engage à répondre dans les meilleurs délais à toutes sollicitations de l'entreprise.

Le stagiaire devra communiquer à l'administration en temps utile toutes informations, documents ou autres éléments nécessaires ou simplement utiles à la bonne exécution de l'atelier.

Le stagiaire autorise par ailleurs l'entreprise Wedding Academy à utiliser librement et gratuitement les photos et vidéos réalisées dans le cadre de l'atelier sur tous supports privés ou publics pendant une durée de dix années.

Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31



Le stagiaire s'engage à ne pas réaliser de photos ou vidéos de l'événement suivi et à ne pas utiliser à des fins privées ou professionnelles les photos et vidéos réalisées dans le cadre de l'atelier par les prestataires présents.

Article 7 - Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter. Il n'y a pas de droits de rétractation dans les contrats de services dont l'exécution a commencé avant la fin du délai de rétractation. A partir du moment où la formation a commencé, le client ne peut plus exercer son droit de rétractation.

En cas de rétractation avant l'exécution de celle-ci, le consommateur doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8 - Dispositions financières : Le prix de l'atelier est fixé à €

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Si paiement en 1 fois le versement sera encaissé après le délai de rétractation : €, soit le montant total.

L'agence n'est pas responsable des frais engendrés par le participant pour les réservations de vols, train, hôtels, repas ou tout autre frais afférent.

Article 9 - Report ou Interruption du stage

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'atelier. En cas d'annulation de la part de l'organisme de formation, les montants versés au titre d'acompte pourront constituer un avoir pour un nouvel atelier à une date ultérieure. En cas de report, les montants versés pourront constituer un avoir pour un nouvel atelier à une date ultérieure.

En cas de cessation anticipée ou d'abandon de l'atelier par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'atelier est reporté dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur un atelier futur. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à Wedding Academy à titre d'indemnité forfaitaire. En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Si le stagiaire est empêché de suivre l'atelier par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Article 10 – Responsabilité civile

En aucun cas la Wedding Academy n'est responsable de la manipulation du matériel utilisé par les stagiaires, ni des trajets effectués dans le cadre des déplacements liés aux ateliers.

En cas de dommage de la part du stagiaire sur les fournitures, le matériel utilisé, ou autres dans le cadre de l'atelier, seule la responsabilité du stagiaire est engagée et repose sur sa propre responsabilité civile privée ou professionnelle.

Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Version 01- 15/05/2021



Article 11 - Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal d'instance de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaire, à, le/...../.....

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme de formation : Wedding Academy

.....

Emmanuelle De La Purification, gérante

Signature :

Signature :



Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Version 01- 15/05/2021



CONDITIONS GENERALES DE VENTE Formation professionnelle continue

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'un atelier Jour J le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, Wedding Academy lui fait parvenir en double exemplaire une convention telle que prévue par la loi. Le client engage Wedding Academy en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document est signé.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix indiqués sont exonérés de la TVA au taux en vigueur. En effet, l'article 261-4-4° du CGI exonère de la TVA les prestations de service et les livraisons de biens qui leur sont étroitement liées, effectuées dans le cadre de la formation professionnelle continue telle qu'elle est définie par les dispositions législatives et réglementaires qui la régissent.

Tout atelier commencé est dû en totalité.

Les factures sont payables à l'ordre de la société Wedding Academy à réception de facture.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de compétences dont il dépend, il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de l'atelier et de s'assurer l'acceptation de sa demande;
- indiquer explicitement sur la convention et de joindre à Wedding Academy une copie de l'accord de prise en charge ;
- s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au Client. Si Wedding Academy n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de l'atelier, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de celui-ci.

Le cas échéant, le remboursement des avoirs par Wedding Academy est effectué sur demande écrite du Client accompagné d'un relevé d'identité bancaire original.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Refus de commande

Dans le cas où un Client s'inscrirait à un atelier Jour J - Wedding Academy, sans avoir procédé au paiement des formations précédentes, Wedding Academy pourra refuser d'honorer la commande et lui refuser sa participation à l'atelier, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Conditions d'annulation et de report de l'atelier

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure :

- si une annulation intervient avant le début de la prestation et que l'atelier est reporté dans un délai de 12 mois à compter de la date de la commande, la totalité du règlement du client sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur un atelier futur. Si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis à Wedding Academy à titre d'indemnité forfaitaire.
- si une annulation intervient pendant l'atelier, le règlement reste acquis à Wedding Academy à titre d'indemnité forfaitaire.

En cas de subrogation, le Client s'engage à payer les montants non pris en charge par l'OPCO.

Si le stagiaire est empêché de suivre l'atelier par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat. La force majeure est définie par la jurisprudence comme un élément imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.

Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Version 01- 15/05/2021



L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'atelier. En cas d'annulation de la part de l'organisme de formation, les montants versés au titre d'acompte pourront constituer un avoir pour un nouvel atelier à une date ultérieure. En cas de report, les montants versés pourront constituer un avoir pour un nouvel atelier à une date ultérieure.

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Wedding Academy en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires de Wedding Academy pour les seuls besoins desdits stages. Les données sont sécurisées et conservées pendant la relation client. Conformément aux dispositions de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité en s'adressant à adresse mail ou postale de Wedding Academy.

Renonciation

Le fait, pour Wedding Academy de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Obligation de non-sollicitation de personnel

Le Client s'engage à ne pas débaucher ou embaucher les prestataires présents sur l'événement faisant l'objet de l'atelier Jour J ou ayant participé à l'exécution du contrat, pendant toute la durée de celui-ci et pendant les deux années civiles qui suivront la cessation des relations contractuelles. En cas de non-respect de la présente obligation, le client devra verser à Wedding Academy à titre de clause pénale une indemnité égale à douze fois le dernier salaire, charges patronales en sus, du salarié indûment débauché.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre Wedding Academy et ses Clients.

Attribution de compétence

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Wedding Academy qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par Wedding Academy à son siège social au 31B route de l'aérodrome, 31600 LABASTIDETTE.
Fait, en double exemplaire, à, le/...../.....

Pour le stagiaire,

Pour l'organisme de formation : Wedding Academy

Emmanuelle De

.....
La Purification, gérante

Signature :



Signature :

Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31



FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de : Mme De La Purification

Organisme de formation : WEDDING ACADEMY

Adresse postale : 31B route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

Adresse électronique : contact@weddingacademy.fr

N°Siret : 490 258 589 00061

Déclaration d'activité n°76 31 08622 31 auprès du Préfet de la région Midi-Pyrénées.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat conclu
le .../.../....., relatif à l'action intitulée..... prévue le
.....

Nom Prénom du stagiaire :

Adresse :

À..... le / /

Nom et prénom du stagiaire,

Signature

****NDLR : modèle tenant compte des dispositions de l'annexe à l'article R 121-1 du code de la consommation, à joindre au contrat après avoir renseigné les coordonnées de l'organisme***

Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Version 01- 15/05/2021



Pour vous inscrire :

Contact :

Afin d'obtenir des renseignements sur cet atelier, merci de contacter Mme Gouaux Marine à formations@weddingacademy.fr ou par téléphone au 06 13 01 34 41.

Modalités d'inscription et délais d'accès à nos ateliers :

Pour vous inscrire, il suffit simplement d'imprimer et de remplir ce dossier au minimum 15 jours avant le début de l'atelier et de nous renvoyer le contrat et le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

WEDDING ACADEMY
31b route de l'aérodrome,
31600 Labastidette

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 7 dans le contrat, le stagiaire s'engage à envoyer l'ensemble des règlements :

- Soit par chèque(s) à l'ordre de Wedding Academy à notre adresse postale directement
- Soit par virement (merci de nous contacter pour obtenir le RIB)
- Soit par carte bancaire directement sur notre site en ligne

Attention, le montant total de l'atelier doit être soldé avant le début de celui-ci.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons un mail de confirmation comportant toutes les données relatives à votre formation.

En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de l'atelier.

Accessibilité aux personnes handicapées.

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Mme Riviere, Référent handicap à l'adresse suivante : contact@weddingacademy.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité

Wedding Academy - Emma De La Purification

Siège social : 31b route de l'aérodrome, 31600 Labastidette

contact@weddingacademy.fr - Tel : 06 28 79 22 45

N° Siret : 490 258 589 00061 - N° de déclaration « Organisme de formation » : 76 31 08622 31

Version 01- 15/05/2021